ZOOM

A propos de toxicomanie en région lausannoise

Nº 10 Mai 2000

Rue Enning 1
1003 Lausanne
Tél.+ fax: 021 323 60 58
e-mail: relier@bluewin.ch

Le DSB, instrument de coordination du dispositif «seuil bas» lausannois

L'offre à seuil bas destinée aux personnes toxicomanes est composée d'un éventail de prestations diversifiées (hébergement, distribution de repas, de matériel stérile, occupation de la journée, etc.) qui, selon la définition de l'offre à seuil bas de l'OFSP, a les caractéristiques suivantes: un accès simple, l'abstinence n'est pas exigée et l'offre doit être bon marché ou gratuite. Depuis plusieurs années, différentes structures proposant ce type d'offres se sont peu à peu développées de façon autonome dans l'agglomération lausannoise pour former aujourd'hui un réseau qui apparaît comme morcelé.

édito

Les pouvoirs publics, qui subventionnent tout ou partie de la plupart de ces structures, sont aujourd'hui confrontés à un système d'aide qui ne peut grandir de façon exponentielle pour des raisons financières. Dans cette perspective, la Direction de la Sécurité Sociale et de l'Environnement a mandaté fin 1998 Rel'ier pour mener une recherche afin de faire des **propositions concrètes de coordination du dispositif seuil bas destiné aux personnes toxicomanes**. La volonté politique exprimée consiste à maintenir et à renforcer les structures actuellement fonctionnelles, mais à limiter l'émergence de nouveaux partenaires.

Cette recherche a compris plusieurs étapes dont des entretiens avec les 21 structures du dispositif seuil bas, l'analyse d'une fiche technique recensant les prestations proposées et trois séances de transmission des résultats et consultation des professionnel/les. Il est rapidement apparu que les structures sont très différentes de par leur taille (de une personne salariée à une équipe d'une dizaine de personnes salariées) et le type de prestations proposées. De plus, une des caractéristiques du dispositif lausannois est que, mis à part le Centre St Martin, centre de traitement des toxicodépendances, toutes les autres structures accueillent un pourcentage très variable de personnes toxicomanes. Il ressort fortement que la désinsertion sociale et professionnelle, ainsi que l'exclusion sont les problématiques les plus récurrentes et que la toxicomanie s'inscrit dans ce contexte plus large.

Au terme d'une année de recherche, Rel'ier avec le soutien de la Ville de Lausanne a proposé aux professionnel/les un modèle de coordination.

Municipaux
Elus locaux
Policiers
Médecins
Travailleurs sociaux

Cette publication s'adresse à vous!

Présentation du Dispositif Seuil Bas (DSB)

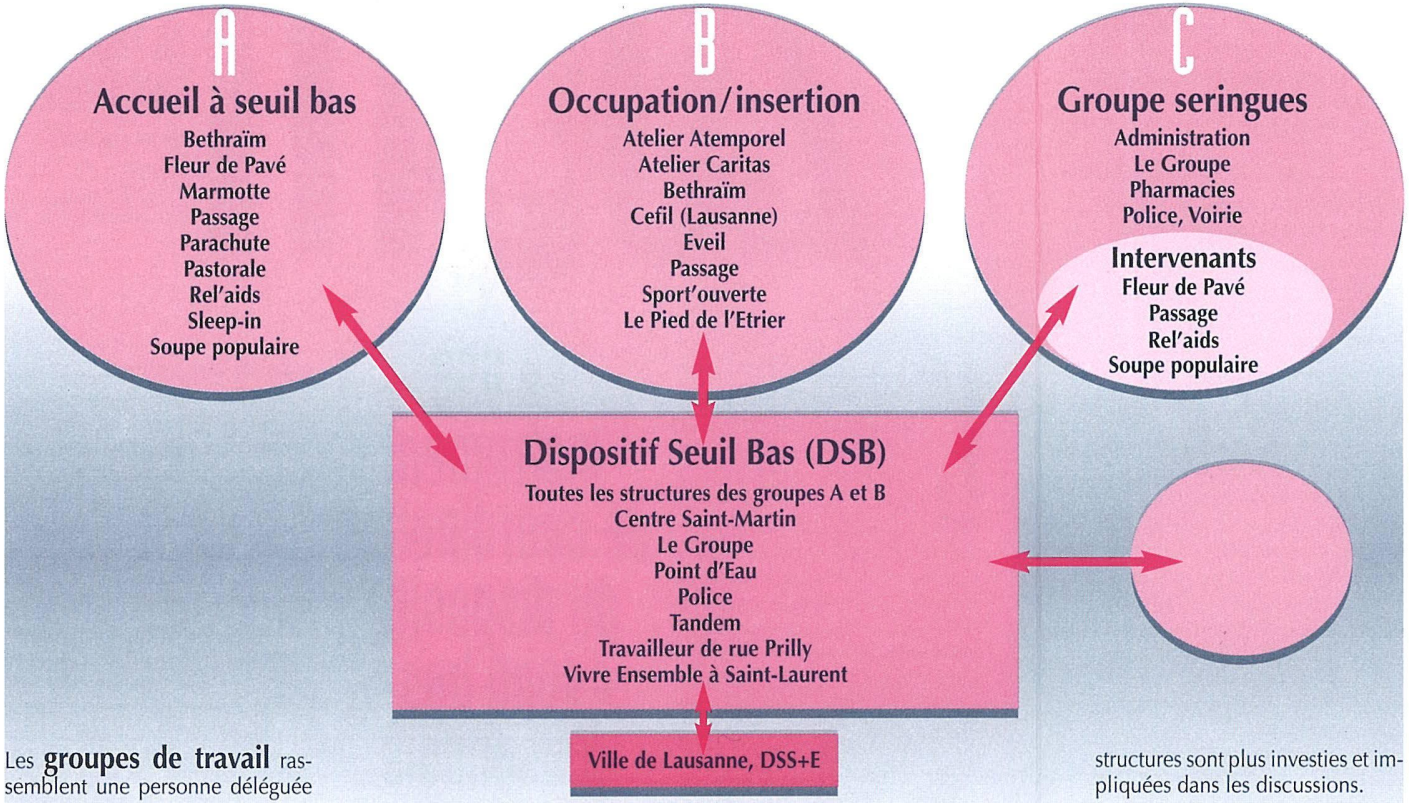

Les **groupes de travail** rassemblent une personne déléguée par structure.

Objectif :

- favoriser la circulation de l'information concernant les structures (mandats, prestations proposées, etc.);
- permettre l'émergence d'un langage commun (définir de quoi on parle et comment);
- discuter ensemble des problèmes qui surgissent et des stratégies pour y répondre.

Exemple, la consommation de cocaïne induit une augmentation de la demande en matériel stérile: comment y répondre rapidement et de façon concertée?

Les **groupes de travail** se rencontrent régulièrement; ils transmettent la synthèse des informations récoltées et leurs préoccupations au DSB, qui en débat.

Le **DSB** réunit les personnes déléguées de toutes les structures associées aux groupes de travail, ainsi que celles de plusieurs structures ou services concernés par le thème de la toxicomanie.

Objectif :

- améliorer la circulation et l'échange d'informations (changements au sein du dispositif; émergence de nouvelles problématiques sur le terrain, etc.);
- améliorer la concertation entre les différentes structures.

Mandat :

- transmettre à la Ville les problèmes qui surgissent sur le terrain et lui soumettre des propositions.

Le **DSB** se réunit à raison de 4 à 6 fois par an.

Ce modèle de coordination est original car il permet aux structures de conserver leur autonomie, tout en instaurant une coordination basée sur un système de délégation. En effet, dans le modèle proposé, la personne déléguée **représente** sa structure. Ce système de délégation a pour conséquence que les structures sont plus investies et impliquées dans les discussions.

La mise en place de la coordination nécessitera plusieurs étapes préalables comme la nomination de personnes déléguées par les structures et la clarification interne des mandats et objectifs (prévu pour mai-juin 2000). La première réunion du DSB est prévue avant l'été, la coordination devrait être opérationnelle à la fin de l'année.

Avant de donner la parole aux professionnelles, il faut insister sur le fait que le DSB ne peut exister sans lien avec d'autres secteurs de prise en charge (le traitement résidentiel, les services sociaux, le SPJ, le réseau cantonal, etc.). Ces champs seront explorés ultérieurement.

parole à...

Nous avons choisi de présenter deux éclairages différents sur le DSB. D'une part, le point de vue de ***Madame D. Roncero****, assistante sociale au Passage. D'autre part, le point de vue des responsables de deux ateliers de créations artistiques,* ***Madame L. McKenzie****, animatrice de l'Atelier de l'Eveil et* ***Madame O. Henchoz****, animatrice du Berceau Atemporel (Fondation Mère Sofia). Ces deux structures partagent un même local depuis septembre 1999.*
Ces points de vue illustrent la vision d'une grande structure et de deux petites sur le DSB, ainsi que la diversité des besoins des structures associées à cette démarche. Trois thèmes ont été abordés lors des interviews.

Rel'ier – Le DSB repose sur un système de délégation, qu'en pensez-vous?

D. R. – La délégation est essentielle car on a tous des points de vues différents, mais c'est l'institution qui doit définir une politique de travail. L'avantage de la délégation c'est qu'elle permet de travailler de façon constructive, c'est une forme de professionnalisation. En contre partie, cela demande à l'institution d'être claire: en fonction de l'actualité, elle doit définir, discuter de sa position.

La délégation représente un travail considérable pour l'équipe qui doit discuter ensemble de ce que les autres proposent. Même s'il y a des thèmes à travailler en commun, cela ne doit pas nous faire perdre nos spécificités. Pour la personne déléguée, c'est aussi un travail important: il s'agit pour elle de porter la réflexion à l'interne et dans les groupes de travail. Si on n'a pas le temps de discuter à l'interne et que la personne déléguée va aux réunions sans avoir parlé à ses collègues, on tombe vite dans une histoire individuelle… On ne

peut pas se permettre d'être des individus car on est une équipe. Pour que le système de délégation fonctionne, les grandes structures ont besoin de temps.

O. H. – La délégation et le fait que les délégués parlent au nom de leur structure, je pense que c'est nécessaire pour que les discussions avancent. On constate que c'est difficile d'être tous présents aux réunions, il y a souvent des absents. La personne déléguée devra assurer son rôle de délégué, cela augmentera ses chances d'être présente aux réunions.

L. M. – De plus, je pense que la délégation est nécessaire pour avoir un groupe cohérent.

Rel'ier – Au niveau de l'organisation interne est-ce que le système de délégation va induire des changements?

O. H. – Non, car auparavant, vu que je suis seule responsable de l'atelier je parlais déjà au nom de l'atelier. Ça ne va rien changer pour moi à ce niveau.
Rel'ier – Pour Madame McKenzie la situation est identique.

Rel'ier – En quoi le DSB peut-il représenter une ressource dans l'exercice de vos activités?

D. R. – Cela amène une connaissance des autres, travailler ensemble permet de se familiariser les uns avec les autres, de savoir ce que les autres font et... de pouvoir l'utiliser. Il faut connaître où se terminent les mandats et où ils commencent. S'il y a les mêmes mandats, il y a des spécificités qu'il faut connaître et utiliser. Cette connaissance a des conséquences sur l'orientation des usagers.
Le DSB permet de mieux répartir les tâches. En tant que professionnelles en toxicomanie, on travaille sur le même terrain, mais on doit travailler ensemble, dans l'intérêt des usagers. Il faut rester centré sur les usagers, autrement on les met dans une situation peu confortable. Il faut que les institutions soient liées entre elles pour les usagers et au service des usagers.

L. M. – Cela va permettre de créer des liens entre les institutions, de mettre en place des projets communs. Actuellement, chacun est un peu dans son histoire.

O. H. – C'est une ressource car cela permet de se tenir informée des changements qui interviennent dans les structures. Cela permet donc de mieux aiguiller les usagers... car il y a parfois des informations qui datent. Si les usagers sentent que l'on n'est pas sûre des informations qu'on leur donne, ils ne vont peut-être pas y aller... D'autre part, il ne faut pas oublier que la diversité est importante, elle permet de voir d'autres choses, d'élargir les lieux d'accueil. Le DSB va aussi contribuer à renforcer les liens déjà existants avec certaines structures.

Rel'ier – Selon vous, quels sont les sujets les plus importants à discuter ensemble dans le DSB?

D. R. – *Attribution de bons d'hébergement gratuits:* cette discussion pourrait être menée tous ensemble dans les groupes. Ce qui n'empêche pas les prises de positions institutionnelles. Cela permettrait de problématiser plus largement cette question.
Méconnaissance de leurs droits par les usagers: nous constatons que d'un côté, toutes les informations sont là, mais qu'elles ne sont pas accessibles pour les usagers car les démarches à faire sont trop difficiles – il faut téléphoner, prendre rendez-vous, se déplacer dans les services. Il faudrait en discuter avec d'autres professionnels à la ville, au canton.
Question du matériel d'injection: on pourrait discuter ensemble des modalités de remises ou d'échange des seringues, par exemple.

L. M. et **O. H.** – Pour nous, c'est le développement de la collaboration interinstitutionnelle qui est le sujet le plus important à travailler ensemble.

Pour commander la recherche, vous pouvez appeler Rel'ier au 3236058.

Berne, 14 juin «Nouveau modèle de financement des thérapies résidentielles: de la théorie à la pratique» Org. CRIAD tél. 032 8320243.

brèves

IMPRESSUM
REL'IER: RELais Information Et Réseau
Rue Enning 1 • 1003 Lausanne
Tél.+ fax: 021 3236058 • e-mail: relier@bluewin.ch
Résponsables de la publication:
Valérie Dupertuis, Anne Dentan, Geneviève Ziegler
Graphisme: Fabio Favini
ZOOM est financé par la Ville de Lausanne